

CIRCUIT PROFESSIONNEL DE BASKET 3X3

CAHIER DES CHARGES

2^{ème} phase de candidature

1. Préambule

Le Comité Directeur de la FFBB, réuni les 10 et 11 mai 2019, a décidé la création d'un circuit professionnel de basket 3x3 et a donné délégation au Bureau Fédéral pour traiter des modalités dont le lancement du premier appel à candidatures des clubs supports des équipes de ce circuit, dont le démarrage est envisagé à partir du mois d'octobre 2020.

Le Bureau Fédéral, réuni le 21 juin 2019, a décidé de lancer un appel à candidatures en deux phases :

2. Une 1^{ère} phase d'un appel ouvert à toute candidature d'un club affilié (ou souhaitant l'être) à la FFBB, peu importe sa localisation sur le territoire métropolitain ; cet appel a été lancé le lundi 24 juin 2019,
3. Une 2^{ème} phase d'une consultation d'une liste restreinte de clubs candidats et retenus par le Bureau Fédéral du 24 juillet 2019.

Le lundi 25 juillet 2019, le présent cahier des charges est envoyé aux clubs candidats et retenus.

4. La pratique du basket 3x3 français

En juin 2017, le Comité International Olympique (CIO) intègre le basket 3x3 dans la liste des sports olympiques présents aux Jeux de Tokyo 2020. Cette décision est une véritable reconnaissance pour le travail accompli depuis plusieurs années par la FIBA et les fédérations nationales membres, en faveur d'une discipline très prisée par les jeunes joueurs et joueuses partout à travers le monde.

En France, la Fédération Française de Basket Ball (FFBB) est particulièrement active sur le 3x3 et fait figure, dans le Monde, de pionnière avec un travail de fond mené depuis 2012.

Afin d'accompagner cet engouement, la FFBB crée en 2017 la Superleague 3x3 FFBB (Open Start et Open Plus) avec le soutien de GRDF, puis en 2020 la Juniorleague 3x3 FFBB, qui cible notre jeunesse.

A eux deux, ces deux circuits regrouperont très rapidement une offre de 10 000 tournois Open Start et 130 tournois Open Plus avec, comme point d'orgue, l'Open de France 3x3, un événement estival itinérant qui anime les places centrales d'agglomérations, dont récemment Lyon et Toulouse.

La FFBB a également lancé, en novembre 2018, ses premiers championnats territoriaux de basket 3x3 avec la volonté de créer une structure pyramidale (département, région, championnat de France) avec, tout en haut, un **circuit professionnel de basket 3x3**.

5. Le circuit professionnel de basket 3x3

Le basket 3x3 est une discipline en prise directe avec la jeunesse des Quartiers de la Politique de la Ville mais également des territoires ruraux enclavés, ce qui a encouragé la FFBB à développer un plan d'équipements (plan INFRA FFBB) favorisant une pratique aisée et peu coûteuse du basketball.

Le basket 3x3, discipline dite « libre » et de « proximité », permettra aux meilleurs joueurs et joueuses d'accéder aux Jeux Olympiques.

Dans ce cadre, le circuit professionnel 3x3 marquera le début d'un développement fort de la discipline en France ; il permettra à nos meilleurs joueurs et joueuses, et donc nos équipes nationales, de cumuler un maximum de points au classement mondial et qualifier la France aux compétitions majeures. La création de cette filière de compétiteurs et compétitrices, totalement dédiés au 3x3, permettra à la France d'être ambitieuse sur la scène internationale dans la perspective de Paris 2024.

La FFBB a souhaité ouvrir ce circuit professionnel 3x3 à des pays voisins, en particulier l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, le Pays-Bas, l'Andorre et Monaco, afin de créer une « Regional League » (au sens de la fédération internationale) et donner à cette compétition une valeur sportive encore plus importante.

Le Comité Directeur Fédéral, ayant validé la création de ce circuit professionnel, le Bureau Fédéral du 21 Juin 2019 a lancé officiellement la procédure d'appel à candidature pour retenir les clubs supports des équipes de ce circuit.

La FFBB a retenu une procédure similaire d'appel d'offre restreint avec i) un appel à candidature ouvert à tous, ii) le choix d'une liste restreinte de candidats et l'envoi d'un cahier des charges en vue d'une réponse définitive.

Le calendrier de cette procédure est le suivant :

- 24 Juin 2019 : Lancement de l'appel à candidature ouvert
- 23 Juillet 2019 : Date limite de remise des candidatures via un courrier d'intention d'un club affilié à la FFBB, soutenu par au moins une de ses collectivités locales
- 24 Juillet 2019 : Décision du Bureau Fédéral d'une liste restreinte de candidats, sur la base de critères définis, validation du cahier des charges
- 25 Juillet 2019 : Envoi du dossier complet de candidature
- 15 Novembre 2019 : Date limite de remise des dossiers par le club affilié à la FFBB,
- Décembre 2019 : Audition des candidats
- 17 janvier 2020 : Décision du Bureau Fédéral du choix de 8 clubs 2020 et de 4 clubs potentiels 2022
- Octobre 2020 : Démarrage du circuit professionnel 3x3

6. Composition progressive du circuit professionnel 3x3

En 2020, la FFBB souhaite organiser la saison inaugurale avec 8 clubs.

En 2022, intégration de 4 nouveaux clubs (8 à 12).

En 2024, intégration de 4 nouveaux clubs (12 à 16).

Les clubs retenus auront la garantie de faire participer leurs équipes pendant 4 ans.

La FFBB se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de candidats retenus en fonction de la qualité des dossiers proposés.

7. Commission Fédérale Circuit Professionnel 3x3

Le Comité Directeur Fédéral du 10 et 11 mai 2019 a créé une Commission Fédérale (de préfiguration) du circuit professionnel 3x3 ; son rôle sera, dans un premier temps :

- D'analyser les offres et d'organiser l'audition des candidats dans des conditions de parfaite de neutralité et égalité
- D'établir un rapport d'analyse sur la base d'une grille de critères pondérés préalablement définis et tenant à 1) le projet sportif, 2) le projet financier 3) le projet de structuration (structure juridique, gouvernance et organisation) 4) le projet d'équipements*, 5) le projet de marketing / communication 6) le projet territorial
- Ce rapport justifiera la décision de la commission et pourra être communiqué sur demande à toute structure qui aura fait acte de candidature après la décision.

La grille détaillée d'analyse est définitivement validée par le Bureau Fédéral du 24 juillet 2019.

La commission complètera l'analyse du dossier par une audition des candidats.

Elle pourra demander des pièces ou précisions complémentaires. Dans le cadre de ses missions, la commission pourra se faire assister, pour avis consultatif, de tout autre expert (exemple juridique, marketing, financier).

Par ailleurs, un (ou plusieurs) tiers neutre pourra assister aux réunions de la commission afin d'y établir les comptes rendus. Cette fonction pourra être exercée par un salarié de la FFBB. La FFBB attire l'attention des clubs candidats sur le fait que seul le Comité Directeur Fédéral choisira d'octroyer ou non le droit à un candidat de rejoindre le circuit professionnel 3x3.

8. Eligibilité

Un droit prioritaire est accordé comme suit aux différents candidats :

- 1) Club professionnel (LNB ou LFB)
- 2) Club fédéral
- 3) Club 3.0 affilié à la fédération

Chaque candidat devra être porteur d'un numéro d'affiliation FFBB.

**en concertation et en plein accord avec la collectivité si celle-ci est propriétaire de l'équipement*

Les structures détenant ce numéro d'affiliation pourront donc signer une convention de délégation auprès d'une nouvelle structure (société) spécifique au basket 3x3.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

1. Les associations supports des clubs professionnels (LNB et LFB) doivent créer une nouvelle société sportive spécifique au basket 3x3
2. Les associations (clubs fédéraux) doivent créer une nouvelle société sportive spécifique au basket 3x3
3. Une association sportive affiliée en « Club 3.0 » devra créer une société spécifique au basket 3x3
4. Un établissement affilié (« Club 3.0 ») devra créer une nouvelle société spécifique au basket 3x3
5. Une toute autre structure (type Collectivité) devra créer une association sportive, pour s'affilier à la FFBB en tant que « Club 3.0 » dédiée à la pratique du basket 3x3.

9. Modalités d'envoi du dossier

Le dossier de candidature devra être envoyé en un exemplaire papier et un exemplaire informatique au plus tard le vendredi 15 novembre 2019 par courrier recommandé avec accusé de réception (date de l'envoi postal faisant foi).

La FFBB accorde la possibilité de remise en main propre directement au siège de la fédération contre une décharge.

Le dossier pourra être complété par le candidat au fur et à mesure jusqu'à la date limite de candidature.

Il prendra la forme d'une note détaillée présentant l'ensemble du projet du candidat en détaillant notamment tous les éléments qui le caractérisent, par critères et sous critères, et transmettre toutes les pièces justificatives afférentes.

Des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat par la Commission Fédérale Circuit Professionnel 3x3.

10. Recevabilité du dossier

La recevabilité suppose le respect de l'ensemble des conditions de forme posées par le cahier des charges et le dépôt d'un dossier de candidature complet dans les délais impartis.

Le candidat qui dépose un dossier s'engage à ne pas contester le processus détaillé dans le présent cahier des charges.

Le présent cahier des charges devra être signé par le ou les porteurs de projets concernés, précédé de la mention « lu et approuvé ».

Le porteur du projet doit être le président de la structure détenant le numéro d'affiliation FFBB.

Seuls les dossiers envoyés par la short-liste de candidats retenus suite à la première phase de l'appel à candidature seront reçus.

11. Système de notation

La notation se fait à partir de six critères différents. Chaque critère représente un pourcentage de la note finale.

Libellé	%
1- Projet sportif	20
2- Projet financier	20
3- Projet de structuration	15
4- Projet d'équipements	20
5- Projet de marketing et communication	10
6- Projet territorial	15

Chaque critère sera apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

- 1- Pour chaque club candidat, le critère sportif sera apprécié par la Commission au regard :
 - De l'expérience et du niveau de compétition du club candidat ;
 - De sa vision de constitution de son Team 3x3, de la professionnalisation des joueurs et joueuses ;
 - De sa vision de l'encadrement sportif de son Team 3x3 ;
 - De sa contribution à mettre à disposition des joueurs et joueuses à la FFBB pour les compétitions d'équipes nationales ;
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité.
- 2- Pour chaque club candidat, le critère financier sera apprécié par la Commission au regard :
 - De son budget prévisionnel et des garanties apportées par ses différents partenaires financiers ;
 - De sa fiabilité financière sur le long terme ainsi que la rigueur de sa gestion ;
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité.
- 3- Pour chaque club candidat, le critère de structuration sera apprécié par la Commission au regard :
 - De la structure juridique proposée ;
 - Du projet de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement de l'activité
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité.
- 4- Pour chaque club candidat, le critère des équipements sera apprécié par la Commission au regard :

- Des recommandations relatives aux caractéristiques du site de compétition (jauge, sol, équipements, connectiques, équipements audiovisuels) et des caractéristiques du site d'entraînement (facilités).
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité
- 5- Pour chaque club candidat, le critère du marketing et de la communication sera apprécié par la Commission au regard :
- De sa politique marketing et commerciale ;
 - De sa politique de communication ;
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité.
- 6- Pour chaque club candidat, le critère territorial sera apprécié par la Commission au regard :
- Des données de population sur son territoire ;
 - Des données de licenciés et de clubs sur son territoire ;
 - De sa volonté et capacité d'être un moteur de développement du basket 3x3 sur son territoire ;
 - De son engagement à organiser un Open Plus de niveau 1 chaque année ;
 - De sa capacité d'évoluer pendant les 4 années garanties de l'activité.

12. Annexes :

Sont annexés au présent cahier des charges, l'ensemble des pièces qui permettront une meilleure évaluation possible du projet de circuit professionnel de basket 3x3, tel que la FFBB l'imagine à la saison de son lancement.

Ce cahier des charges peut évoluer mais ne remettra pas en cause fondamentalement le budget prévisionnel des recettes et charges de la compétition, hors RH.

La FFBB s'engage à faire évoluer ce cahier des charges la saison n+1 (octobre 2021-2022) dans le même esprit de ne pas remettre pas en cause fondamentalement le budget prévisionnel des recettes et charges de la compétition, hors RH.

Ces annexes comprennent en particulier : la présentation du projet global, la formule et le calendrier prévisionnels de compétition, les besoins RH d'une journée (supervision, arbitrage, table de marque) d'une journée de compétition, le cahier des charges d'une journée de compétition (habillage du terrain, marketing, communication, audiovisuel).

13. Accompagnement des candidats

Des rendez-vous d'accompagnement sont prévus tout au long du processus de candidature (de juillet à novembre 2019) afin de répondre aux questions éventuelles des candidats et d'alimenter les éventuels porteurs de projet d'informations complémentaires.

Du mardi 10 septembre et au mardi 12 novembre 2019, un rendez-vous hebdomadaire sera organisé tous les mardi après-midi de 14h30 à 16h30 au siège de la FFBB avec possibilité de connexion à distance.

14. Processus de décision

Au terme de l'analyse des différentes candidatures, la Commission Fédérale Circuit Professionnel 3x3 établit un classement des différents dossiers en fonction du nombre de points obtenus au regard des critères ci-avant définis. L'analyse des dossiers sera achevée au plus tard le 1^{er} décembre 2019.

Puis, la commission auditionnera les différents candidats entre le mardi 3 décembre et le jeudi 19 décembre 2019.

Les auditions auront lieu le mardi, mercredi et jeudi au siège de la FFBB : 2 auditions par jour, soit 6 auditions par semaine.

Le choix des candidats se fera en fonction des points pondérés (formule de calcul) et des avis obligatoires mais non conformes des différents experts.

Le Bureau Fédéral du 17 janvier 2020 validera les candidats retenus définitivement.

L'annonce officielle des 8 candidats retenus pour la saison 2020 se déroulera le lundi 20 janvier 2020.

Une liste complémentaire de 4 candidats sera également communiquée, en cas de désistement, de non-respect des règlements ou bien dans la perspective d'une extension en 2022.

15. Contact

Pour tous renseignements complémentaires souhaités ainsi que pour la transmission des dossiers, nous vous remercions de bien vouloir adresser vos demandes à :

Commission Fédérale du Circuit Professionnel 3x3

@ : Créer un mail alias

Fédération Française de Basketball

117 rue du Château des Rentiers

75013 – PARIS

Liste des annexes : (à compléter si besoin)

- Projet global
- Formules et calendrier prévisionnels de compétition